



Convention du 12 septembre 2013 : Journée de promotion directionnelle de la DS.

UNE DEMARCHE STRATEGIQUE QUI CONDUIT à l'ABANDON DES MISSIONS ET A LA REMISE EN CAUSE DES DROITS ET GARANTIES DES PERSONNELS DE LA DGFIP.

Pour la CGT, construire une démarche stratégique sans avoir préalablement pris le temps d'un bilan contradictoire de la fusion ne permet pas de construire une démarche s'appuyant sur la réalité des besoins des services de notre direction.

UNE DEMARCHE STRATEGIQUE QUI ACCOMPAGNE L'AUSTERITE A LA DGFIP!!!

De plus, nous assistons à la poursuite voire à l'amplification des objectifs fixés dans le cadre de la RGPP, et cela sous couvert désormais de Modernisation de l'Action Publique (MAP).

Dans le même temps, la direction générale, pour s'extraire des engagements pris antérieurement sous la pression des mobilisations des personnels, indique qu'il ne peut y avoir de traitement différencié à la DGFIP par rapport aux autres administrations. Au nom de ce principe, nous assistons à la diminution du volume interne des promotions, et nous attendons désormais les décisions interministérielles s'agissant de la Prime Fonction Liée aux Résultats (PFLR) qui proposerait une refonte générale des régimes indemnitaires pouvant aboutir, selon les dispositions d'origine et les cas, à une perte de 10% de la rémunération.

Et c'est bien au nom du redressement des Finances Publiques que la démarche stratégique appelle les agents à consentir de nouveaux sacrifices en acceptant les suppressions d'emplois, le gel du point d'indice, la réduction des moyens de fonctionnement, la casse des droits et garanties.

Selon les propres termes du DGFIP, il s'agit d'inscrire notre administration « *dans la trajectoire de rétablissement des finances publiques définie par la loi du 31 décembre 2012 de programmation des finances publiques* » sur la base des critères de maîtrise des déficits publics fixés par les différents traités européens. C'est au nom du même intégrisme libéral prôné par la Commission Européenne que l'actuel gouvernement présente sa réforme des retraites visant à allonger la durée de cotisation et à réduire le niveau des pensions.

Loin de constituer une révolution en rupture avec les mesures régressives, introduites par la fusion, la démarche stratégique est la mise en application directionnelle des politiques d'austérité, responsables de la crise économique et sociale.

LES RESTRICTIONS BUDGETAIRES RELEVANT DE CHOIX ET NON DE CONTRAINTES !!!

Adossée au concept d'efficacité, la définition donnée à l'impératif de soutenabilité résume bien cette logique : « *Nous participons à l'effort collectif en réalisant là où c'est possible des économies de fonctionnement, en répartissant de manière équitable notre contribution sur les emplois, et en renforçant la maîtrise de nos processus et de notre organisation budgétaire.* » Les prétendues contraintes budgétaires ne relèvent pas de mécanismes récessifs qui relèveraient d'un ordre naturel mais bel et bien de choix opérés en conscience, pris en faveur des plus aisés et des milieux financiers. Ceux-ci se caractérisent par un accompagnement des processus de baisse du prix du travail, des salaires et de l'emploi.

Les 20 milliards du pacte de compétitivité aboutissant à de nouveaux cadeaux aux entreprises hors de tout contrôle public (voire à ce sujet la note DGFIP relative au CICE et les affirmations de Pierre Moscovici lors de l'université d'été du MEDEF) financés sur le dos des

services publics et des salariés, en sont la cinglante illustration.

A cela s'ajoute une série de mesures portée au budget 2013 qui impacte négativement les recettes publiques et participe de l'aggravation des inégalités :

► Le maintien de l'avantage fiscal lié à la déduction des intérêts d'emprunts des entreprises pour leurs opérations de rachat d'entreprises (de type LBO), grève le budget d'un rendement potentiel supplémentaire de 4 milliards.

► La satisfaction des revendications du mouvement patronal des pigeons constitue un manque à gagner de 750 millions d'euros sur la taxe de plus-value de cession d'entreprise. Ce montant se révèle supérieur aux économies réalisées en 2009 au travers des 33 749 suppressions d'emploi effectuées dans la Fonction Publique de l'Etat.

► Le non-rétablissement intégral de l'ISF coûtera en 2014, à la collectivité, 300 millions d'euros.

Loin d'être exhaustifs, ces quelques exemples témoignent bien de l'existence de moyens financiers, aujourd'hui affectés à d'autres fins que celles utiles au renforcement des services publics, au développement des politiques industrielles, de l'emploi et du progrès. Dans le même temps, la Cour des Comptes et ses recommandations se situent aux antipodes de ces ambitions. Outre l'artifice des suppressions d'emplois et de la compression de la rémunération des fonctionnaires, une série de recommandations plaide pour une hausse de la durée du travail (augmentation du temps de travail hebdomadaire, diminution des jours de congé, jours de carence...).

ET LA DEMARCHE STRATEGIQUE DANS TOUT CA ?

Une déclinaison de la MAP et de l'Acte III de décentralisation mettant en danger les missions et les droits et garanties des agents !!!

Menée «pour répondre aux évolutions profondes de l'Etat, de l'économie et de la décentralisation », la démarche stratégique représente une attaque contre les garanties des agents et les fondements du service public.

DES MISSIONS EN DANGER!!!

DGFIP et DDFIP affirment la main sur le cœur que notre Direction conservera toutes ses missions.

1°) RÉINTERNALISATION OU PRIVATISATION DE L'EAU ?

Dans une circulaire du juin portant sur la réinternalisation de certains services locaux, le DGFIP annonce la couleur. En 2015, les trois quarts des contrats de délégation du service public de gestion de l'eau arriveront à échéance. Les ordonnateurs pourront choisir entre maintien dans la sphère publique ou privatisation. Dans cette optique, B. Bézard donne la consigne aux comptables publics d'informer les collectivités concernées qu'en cas de décision de ré-internalisation, il faudra qu'elles s'attendent à une dégradation de la qualité du travail accompli par les agents de la DGFIP.

2°) LES COGITATIONS AUTOUR DE L'AUTONOMIE FISCALE DES TERRITOIRES

De notre point de vue, il s'agit là d'une bien curieuse conception de défense des missions de plein exercice, et particulièrement du rôle de conseil des comptables publics. Et cela alors même qu'après avoir confirmé le gel des dotations aux collectivités en 2013, puis une baisse en 2014 et 2015, le gouvernement étudie plusieurs hypothèses pour renforcer leur autonomie financière et accompagner les nouveaux transferts de compétences.

Dans une interview accordée au courrier des maires, la Ministre de la Réforme de l'Etat indique qu'aucune piste ne sera évacuée y compris celles menant à un transfert des impôts nationaux vers les régions ou à la création d'une imposition locale spécifique. De telles déclarations accréditent bien l'existence des dangers menaçant l'avenir de notre administration à réseau déconcentré, de nos emplois et de nos statuts.

3°) LE CONTRÔLE FISCAL VRAIMENT AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS ?

Dans le même ordre d'idée, la démarche stratégique précise vouloir faire du contrôle fiscal une mission prioritaire et cela dans un ministère dit non prioritaire.

Le document du 9 juillet réussit un tour de force redoutable: à aucun moment, il n'est évoqué le rôle des services de gestion dans la chaîne du contrôle fiscal.

De plus, malgré les actions de pétition, de boycott de l'application RIALTO Investigations par les vérificateurs des DIRCOFI, il n'est absolument pas fait référence aux questions d'exercice de la mission du contrôle fiscal.

Alors qu'entre 2008 et 2012, selon les rapports officiels rédigés par la Cour des Comptes et le Parlement, la fraude fiscale non détectée aurait augmenté de 25%, sur la même période, les effectifs de la DGFIP ont été réduits, hors postes vacants, de plus de 10%.

Pour aller chercher les 80/90 milliards de fraude fiscale non détectée et non recouvrée évaluée par la représentation nationale, il faut créer des emplois dans l'ensemble des services. Les 5 milliards d'euros salariaux (pensionnés inclus) de la DGFIP inscrit au Projet Annuel de Performance (PAP) 2013 pèsent peu par rapport à cette nécessité.

4°) DÉLAIS DE PAIEMENT : ALLER PLUS VITE AVEC MOINS DE MOYENS OU L'EFFET TIRELIRE PERCÉE !!!

Toujours dans le cadre des missions, pour réduire les délais de paiement de la dépense publique, on nous explique qu'il convient de promouvoir « *la dématérialisation de la chaîne de la dépense et en développant le contrôle allégé en partenariat* » afin « *que les entreprises puissent disposer dans des délais brefs du versement des crédits d'impôts (crédit impôt recherche, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) et des remboursements de crédit de TVA, en conciliant cette nécessaire célérité avec les actions de prévention de la fraude.* »

Une nouvelle fois, l'emploi est au cœur de la préoccupation. Nous avons bien entendu le gouvernement expliquant qu'au titre de la simplification des relations à l'usager, il fallait accélérer les procédures.

Mais clairement se pose alors une question autour de la qualité des informations produites d'autant que de nombreux services n'ont déjà plus les moyens de s'acquitter dans des conditions satisfaisantes de cette mission.

Vouloir aller plus vite signifie, en réalité, mettre fin au contrôle de la dépense publique... Etrangement, ce sujet ne semble pas être relié au redressement des finances publiques.

5°) FUSION SPF-ENREGISTREMENT : UN AFFAIBLISSEMENT DE LA MISSION PATRIMONIALE !!!

Là encore, sous prétexte de modernisation du dispositif de publicité foncière et hypothécaire, des tests sont en cours « *menés en partenariat avec le Conseil supérieur du notariat, dans la perspective de la télétransmission complète des échanges entre les notaires et les services de publicité foncière* ».

C'est dans ce contexte qu'intervient le regroupement des Services de Publicité Foncière et d'Enregistrement

présenté aux agents comme une revalorisation de leur métier, mais conçu en réalité pour ajuster les réglages fonctionnels de cette nouvelle étape confirmant nos analyses de départ sur les véritables buts recherchés.

6°) EXIT FRANCE DOMAINE !!!

Le rapport du 15 mai du Conseil Immobilier de l'Etat plaide pour une transformation en Etablissement Public de France Domaine avec l'abandon de certaines missions d'évaluations réalisées pour les collectivités locales. Là où le DGFIP évoque « *un nouvel élan à la politique immobilière* », nous parlons de casse !

En plaçant la politique immobilière au cœur de la MAP, le but poursuivi n'est pas seulement de réduire les superficies de travail par agent mais bel et bien de réorganiser la présence spatiale des services publics au rythme des politiques d'aménagement du territoire reposant sur un affaiblissement progressif de la capacité d'intervention de la puissance publique considérée sur le plan social comme une contrainte négative à l'attractivité des territoires et un frein à la compétitivité.

7°) PAS MIEUX POUR LE CADASTRE ET LA MISSION FONCIÈRE !!!

La réforme proposée de l'évaluation foncière et les réflexes que vont engendrer les incidences sur le niveau des impositions locales, renforce le besoin de contrôle sur la cohérence des éléments déclarés.

La seule réponse réside « *dans la poursuite de la modernisation du plan cadastral mené dans le cadre du projet de représentation parcellaire conduit en concertation avec l'Institut Géographique National* » et la poursuite de SIP-CDIF aboutissant à une perte de technicité de la matière cadastrale .

CONCENTRATIONS ET FERMETURES DES STRUCTURES CONTRE LES USAGERS !!!

L'un des aspects structurant de la démarche stratégique est la concentration des services et la modulation des conditions d'accueil des usagers.

Le « *champ du possible* » sur de nouvelles spécialisations en pôles nationaux, régionaux ou départementaux est ouvert pour faciliter, évidemment, les suppressions d'emplois, spécialiser au maximum (suppression des trésoreries mixtes) pour mieux regrouper au niveau départemental ou régional des centres de services dits partagés (visa et paye à façon des rémunérations des agents des collectivités locales et établissements hospitaliers) et créer des agences comptables départementales ou régionales pour la gestion des établissements publics de taille modeste.

En poussant à la régionalisation des services, les fonctions supports sont explicitement visées mais aussi l'action économique, la comptabilité de l'Etat, la dépense de l'Etat.

Toute cette stratégie, développée corrélativement aux réductions de budget et en lien avec l'acte III de la décentralisation, la MAP et la loi sur la métropolisation, aiguise nos craintes d'un abandon de plusieurs missions. Nous en avons cité quelques unes auxquelles nous pourrions rajouter la gestion des organismes HLM, et bien d'autres.

Dans le document remis lors du Comité Technique de Réseau du 9 juillet 2013, plusieurs références étayent ces thèses :

« *Reconnue pour ses compétences au service des finances publiques, la DGFIP veut consolider, accroître, son expertise de haut niveau et s'organiser de la manière la plus efficiente en vue de répondre aux évolutions profondes de l'Etat, de l'économie et de la décentralisation.* »

« *Nous renforçons notre expertise financière et fiscale pour accompagner les évolutions des collectivités locales* » ; « *Nous poursuivons trois objectifs stratégiques : l'adaptation de notre offre de service, la prévention des difficultés et l'accompagnement des évolutions institutionnelles.* »

« *Anticiper et accompagner les évolutions fonctionnelles et institutionnelles dans le secteur public local* » ; « *Nous prenons en compte la montée en puissance de l'intercommunalité* ». ; « *Nous intégrons les évolutions potentielles liées à la réforme de la décentralisation et de l'action publique.* »

« *La spécialisation des trésoreries, par la création de postes mono ou multi-établissements en fonction des situations locales, permet de renforcer la qualité du service rendu au secteur hospitalier. Nous confortons ainsi le professionnalisme des équipes, ainsi que la fonction de conseil et d'expertise auprès des ordonnateurs hospitaliers, de leurs administrations de tutelle (Direction générale de l'offre de soins et Agence régionale de santé) et des gestionnaires locaux.* »

« *S'inscrire dans la dynamique interministérielle* » ; « *Nous devons en effet prendre en compte les éléments de contexte suivants : les transformations annoncées des territoires, aux plans institutionnel et démographique ; les évolutions de certaines structures en dessous de la taille critique pour fonctionner de manière satisfaisante* ».

« *En fonction des localisations et de la taille des directions, certaines missions peuvent être exercées à un niveau supra départemental : une direction peut assurer pour le compte d'une autre direction certaines missions spécifiques.* »

« *La veille stratégique est généralisée à chaque niveau de responsabilité, en centrale dans la conduite des métiers, dans les directions nationales au regard des enjeux auxquels elles doivent se préparer, dans le réseau face aux évolutions potentielles des territoires.* »

LE NUMERIQUE POUR REMPLACER LES SERVICES DE PROXIMITE

Enfin que ce soit dans le discours filmé du DGFIP ou dans les documents remis au CTR , le numérique est considéré comme important pour améliorer le rapport avec les usagers, les process de travail et la vie des agents.

Nous n'y sommes pas opposés. En revanche, il ne peut se substituer aux nécessaires liens de proximité. Il ne doit pas servir d'outil pour démanteler le maillage territorial du réseau par des fermetures de structures.

En matière de service public financier, notamment en milieu rural, aucune perspective encourageante dans le document de la DGFIP :

« *Nous adaptions notre présence sur le territoire dans un contexte de fortes évolutions technologiques et sociétales en vue de demeurer accessibles et de rendre le meilleur service.*

Nous développons les possibilités de réception sur rendez-vous et aménageons les horaires de réception du

public en fonction de principes définis au plan national et dont les modalités sont adaptées au contexte local. En lien avec les préfets, nous veillons à maintenir des permanences d'accueil du public dans les zones les plus éloignées de nos centres des finances publiques en établissant un partenariat avec les communes et les intercommunalités, notamment dans le cadre de maisons de service public. »

Le service public de proximité et le sens de notre administration à réseau déconcentré ne peuvent se circonscrire à de simples moyens numériques ou à la présence d'antennes censée donner l'illusion d'un semblant de présence. Nous avons besoin d'un service public de pleine compétence pour tout le territoire national disposant des emplois et des moyens nécessaires.

UNE DECONCENTRATION DES POUVOIRS POUR PLUS DE FLEXIBILITE DANS L'APPLICATION DES REFORMES ET CONTRE LE DIALOGUE SOCIAL !!!

Pour l'exécution de ses réformes, la DGFIP souhaite « déployer un projet managérial fondé sur la confiance et la responsabilité ». « la déconcentration des responsabilités – étant - une condition du bon fonctionnement d'un réseau très présent sur l'ensemble du territoire ... les responsables territoriaux sont les mieux à même, dans un cadre managérial et un pilotage national précis, d'adapter le fonctionnement des services et de décliner les grandes orientations de la DGFIP en fonction du contexte, des réalités du terrain et du dialogue social engagé localement : organisation de la direction ou des services locaux, modalités concrètes d'exercice des missions, méthodes de travail, définition de priorités, horaires et modalités de réception du public. »

Cette déconcentration des pouvoirs retient notre attention. Dans la page 45 du document, nous retrouvons tout le sens de la démarche stratégique.

En effet, les tests engagés dans plusieurs directions notamment autour de SIP-CDIF, de SPF-Enregistrement

ou de la fusion de plusieurs SIP, SIE, SPF présents sur les mêmes sites ont été pilotés sans que cela ne fasse l'objet du moindre examen en CTR. Pour la CGT ce n'est pas tolérable !

En procédant de la sorte, la direction générale refuse d'avoir un débat national sur les projets qu'elle porte et l'évolution du réseau à terme. Il s'agit bien d'un réel contournement du dialogue social national...alors même que le réseau des structures des finances publiques s'apprête à vivre une évolution importante.

QUELLES CONSÉQUENCES AURA CETTE DÉCONCENTRATION DES POUVOIRS DANS LES MODES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ?

Pour plusieurs directions locales invitées à faire des suggestions, nous voyons que les idées ne manquent pas. Ainsi certaines n'hésitent pas à proposer de revoir l'affectation des agents en limitant les contraintes nationales en amont et en atténuant la règle de l'ancienneté pour mieux prendre en considération la notion de profil.

D'autres encore envisagent de revoir et d'assouplir les règles permettant de choisir les collègues affectés en renfort en imaginant les procédures d'affectation qui autorisent l'adaptation de la présence dans un service en fonction de la charge de travail. Pour la CGT, les règles de gestion doivent se construire dans le respect des engagements pris lors de la création de la DGFIP.

UNE CONCEPTION DU DIALOGUE SOCIAL QUI N'ENGAGE QUE CEUX QUI Y CROIENT !!!

Enfin concernant le dialogue social, nous sommes surpris de la proposition d'une conférence annuelle du dialogue social.

En effet, nous plaçant dans le cadre des règles actuelles de la représentativité, il nous semble que c'est bien au CTR ou au CTL que l'ensemble des questions propres à la DGFIP doivent être débattues. C'est dans ce cadre que la négociation se pose.

Pour toutes ces raisons développées en amont, la CGT Finances Publiques rejette la démarche stratégique proposée.

Pour la CGT-Finances Publiques, c'est donc un changement d'orientation total qui est attendu et une véritable réponse aux besoins tant du point de vue des missions que des revendications des agents.

C'est avec eux que la CGT créera les conditions nécessaires à ce changement.